

LE HERISSON



*Bébé hérisson recueilli et soigné à la clinique
puis confié au Sanctuaire des Hérissons*

PRESENTATION

Le hérisson vit **7 à 10 ans**, il pèse environ 1 kilo, et a 36 dents.

Le hérisson ne mue pas mais ses 6000 piquants ont une durée de vie de 18 mois puis ils tombent et sont remplacés, il n'a pas de piquants sur le ventre.

Ses principaux prédateurs sont : les hiboux, aigles, blaireaux, putois et renards... et les **voitures, responsables d'un décès sur 4.**

HABITAT

Le hérisson vit la nuit et dort le jour, il vit dans les champs et les forêts. Il hiberne dans un nid de feuilles et d'herbe, et change souvent de nid au cours de l'hiver.

Lorsqu'il hiberne sa température tombe à 10°C.

ALIMENTATION

Le hérisson mange environ 70g par jour de vers de terre, araignées, limaces, lézard, grenouilles, œufs, fruits et champignons.

En captivité, il peut être nourri avec des **croquettes pour chat**, adaptées à ses besoins, et des insectes.

REPRODUCTION

Le hérisson ne fait qu'une portée par an de 4 à 6 petits, après une **gestation d'1 mois**.

A la naissance les petits sont aveugles, les piquants sont blancs et mous et apparaissent en quelques jours. Les **dents apparaissent à 3 semaines** (150 à 200 gr) et le petit commence à manger « solide » (pâtée pour chat). Les petits sont totalement sevrés (aliment solide exclusif) à 4 ou 6 semaines (250 ou 300 gr).

COMPORTEMENT

Le hérisson ne se bat pas avec les autres, quand il a peur il se met en boule et pousse un cri de cochon.

Lorsqu'il renifle ou mange quelque chose de nouveau il crache de la salive sur ses piquants en se contorsionnant et en tirant la langue : ce comportement s'appelle **l'auto-lubrification**.

PREMIERS SOINS

Les hérissons sont souvent **parasités** (puces, asticots). Les parasites doivent être retirés à la pince à épiler. Attention, les hérissons sont intoxiqués par les produits anti-parasitaires classiques pour chiens et chats !

Dans tout les cas, le hérisson ne doit pas rester sans abri en journée (les mouches viendraient pondre sur lui).

Le hérisson est une **espèce protégée** : il est interdit de garder un hérisson en captivité. Des associations de secours au hérisson existent et les recueillent pour les remettre en liberté.

*Si vous avez trouvé un hérisson qui semble soit trop petit, soit malade, n'hésitez pas à nous contacter
Clinique vétérinaire du Clos desANGES 04 94 26 61 18*